

# Douleurs animales en élevage





# Douleurs animales en élevage

*Collection Matière à débattre et décider*

Que faire des déchets ménagers ?  
André Le Bozec, Sabine Barles, Nicolas Buclet, Gérard Keck  
2012, 232 p.

Gestion des risques naturels  
Leçons de la tempête Xynthia  
Valentin Przyluski et Stéphane Hallegatte  
2012, 264 p.

Les ressources minérales marines profondes  
Étude prospective à l'horizon 2030  
Yves Fouquet et Denis Lacroix  
2012, 176 p.

Agriculture et biodiversité  
Valoriser les synergies  
Expertise scientifique collective Inra  
2012, 184 pages

La protection des indications géographiques  
France, Europe, Inde  
Delphine Marie-Vivien  
2012, 240 p.

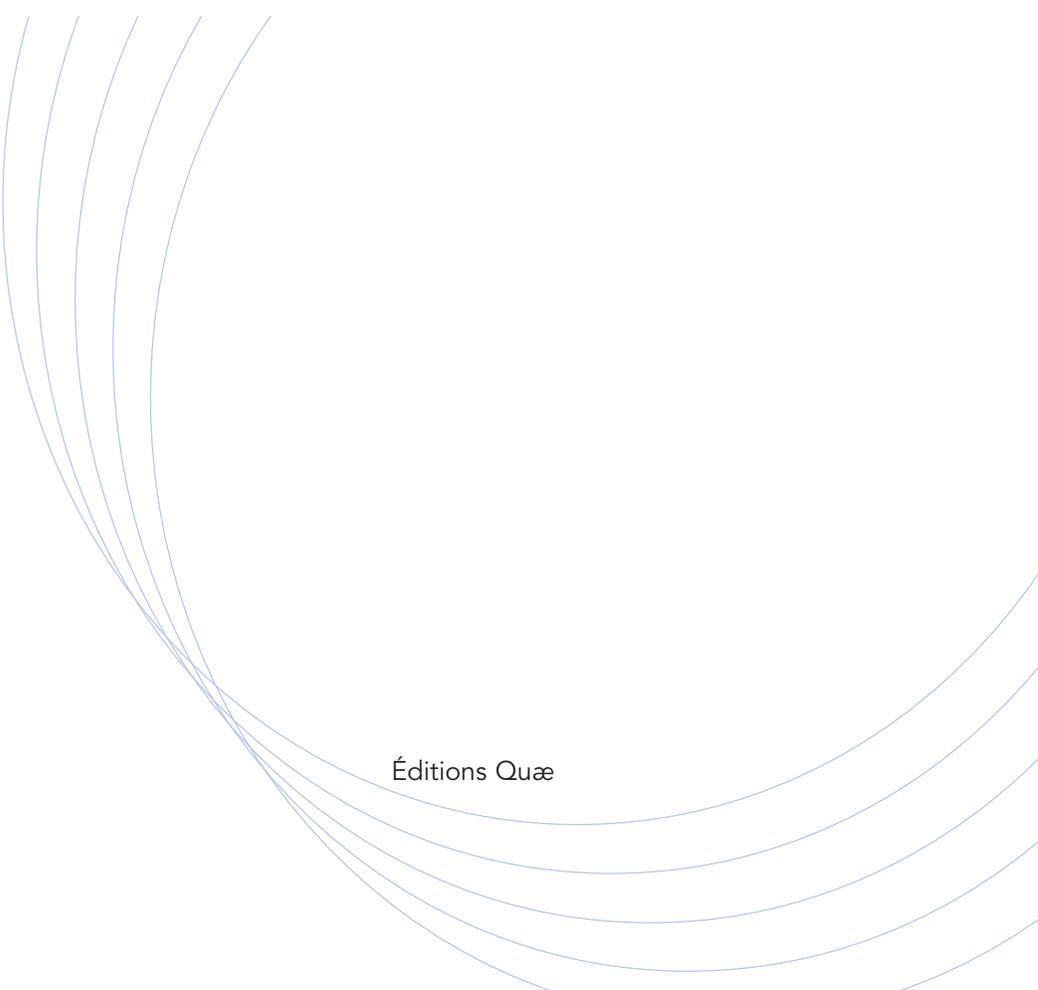
Éditions Quæ  
RD 10  
78026 Versailles Cedex, France  
[www.quae.com](http://www.quae.com)

© Éditions Quæ, 2013  
ISBN 978-2-7592-1868-4  
ISSN 2115-1229

Le Code de la propriété intellectuelle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique, et est sanctionné pénalement. Toute reproduction, même partielle, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, Paris 6<sup>e</sup>.

# Douleurs animales en élevage

Éditions Quæ



Le présent ouvrage, préparé par Claire Sabbagh et Pierre Le Neindre, est issu de la synthèse de l'Expertise scientifique collective sur les douleurs animales dont les éditeurs étaient Pierre Le Neindre, Raphaël Guatteo, Daniel Guémené, Jean-Luc Guichet, Karine Latouche, Christine Leterrier, Olivier Levionnois, Pierre Mormède, Armelle Prunier, Alain Serrie, Jacques Servièrè.

Il présente un état des connaissances scientifiques disponibles sur la question de la douleur chez les animaux d'élevage. L'expertise a ainsi analysé quelque 1 300 articles scientifiques. Tous les documents originaux produits par cette expertise et les références utilisées sont en ligne sur le site Internet de l'Inra [www.inra.fr](http://www.inra.fr).

**Direction de la publication** : Philippe Chemineau, délégation à l'expertise, à la prospective et aux études, INRA.

**Rédaction de la synthèse** : Hélène Chiapello, Claire Sabbagh.

**Adaptation pour QUAE** : Claire Sabbagh et Pierre Le Neindre

# Sommaire

<b>Introduction</b>	1
La douleur animale, une approche pluridisciplinaire	2
L'ESCO, principes et méthodes	2
<b>1 - La question de la douleur animale : les composantes du débat</b>	
La place de l'animal dans les sociétés traditionnelles	6
La construction moderne de la question de la douleur animale	8
La question de la douleur animale dans le débat actuel	11
Conclusion	25
<b>2 - La douleur : définitions, concepts et mécanismes chez l'homme et les animaux de ferme</b>	
Un intérêt scientifique croissant	27
Élargissement progressif du périmètre des études de la douleur chez l'homme	28
La douleur : mécanismes et structures impliquées	33
Transposition de l'homme aux animaux du concept de douleur et des termes associés	41
Conclusion	53
<b>3 - Comment évaluer la douleur chez les animaux d'élevage ?</b>	
Critères lésionnels	59
Critères physiologiques	61
Critères comportementaux de la douleur	64
Critères zootechniques	67
Échelles multiparamétriques de mesure de la douleur	69
Conclusion	72
<b>4 - Sources avérées et/ou potentielles de douleur chez les animaux d'élevage</b>	
Rappels sur les différentes productions et leur réglementation	75

Les sources de douleur avérées et/ou potentielles associées aux pratiques et conduites d'élevage	81
Les sources de douleur avérées et/ou potentielles associées aux mutilations	85
Les sources de douleur avérées et/ou potentielles associées à la sélection génétique	92
Les sources de douleur avérées et/ou potentielles associées à l'abattage	94
Conclusion	100

## **5 - Les solutions pour limiter la douleur chez les animaux d'élevage**

Démarche générale pour limiter la douleur en élevage	103
Options pour prévenir et diminuer la douleur chez les animaux d'élevage	106
« Soulager » : le traitement pharmacologique de la douleur	115
Conclusion	119

## **Conclusion**

Un débat social complexe	121
Douleurs animales, douleurs humaines : intérêt d'une approche combinée	121
La douleur animale est d'une caractérisation encore difficile	122
De multiples facteurs favorisent l'apparition de douleurs	122
Des pistes pour réduire les douleurs des animaux d'élevage inspirées par des initiatives en cours	123
<b>Pour en savoir plus</b>	125
<b>Auteurs et éditeurs de l'expertise</b>	127

# Introduction

**ON CONSTATE DANS NOS SOCIÉTÉS UNE SENSIBILITÉ CROISSANTE** à la douleur des animaux qui se manifeste dans diverses situations : l'expérimentation animale, la maltraitance des animaux de compagnie, les spectacles vivants, comme le cirque, et l'élevage des animaux destinés à l'alimentation humaine. Toutefois, qu'il soit de compagnie, de rente, de ferme ou de laboratoire, l'animal est perçu de manière différenciée en fonction de l'usage pour lequel il est élevé avec, pour chaque catégorie, des représentations et des normes spécifiques sur le degré de protection dont il doit bénéficier.

Cette situation suscite un dialogue parfois difficile, entre les tenants de l'émancipation animale qui refusent toute exploitation des animaux, les partisans d'aménagements pour améliorer les conditions de vie des animaux et les acteurs économiques qui mettent en avant les contraintes financières dans leur secteur d'activités.

L'expertise scientifique collective sur la douleur s'est focalisée sur les animaux de ferme et sur les systèmes d'élevage qui, dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, ont mis en place des modes d'organisation plus à même d'assurer l'approvisionnement alimentaire que de prendre en compte la douleur animale. Progressivement est apparue une tension entre une demande croissante dans le monde de produits d'origine animale et l'acceptabilité sociale du traitement réservé aux animaux de ferme dans les systèmes d'élevage modernes. Les Rencontres animal-société, qui se sont déroulées en France en 2008, avaient comme ambition de dresser un état des questions posées dans les différents registres des relations entre l'homme et l'animal. Ces rencontres qui ont réuni professionnels, scientifiques, élus, Pouvoirs publics et associations ont progressivement mis en évidence le besoin de s'accorder sur la cause première du débat : comment définir ce que peuvent être des états de douleur et de souffrance chez les animaux ? Quelles sont les connaissances disponibles pour éclairer cette question ? C'est ainsi qu'une demande d'expertise scientifique collective (ESCo) sur la douleur animale a été adressée à l'Inra par les ministres chargés de l'Agriculture et de la Recherche.

Le cadre conceptuel de cette expertise est défini par une position d'acceptation du bien-fondé de l'élevage et de ses finalités, et d'exclusion des positions extrêmes, consistant, pour les unes, à refuser toute exploitation des animaux domestiques au bénéfice de l'homme et, pour les autres, à dénier à l'animal la possibilité de ressentir de la douleur.

Son périmètre est limité à la composante « douleur » qui constitue une question scientifique spécifique, tout en étant reliée aux autres dimensions du bien-être animal. Les causes et la gestion de la douleur chez les animaux de ferme ont été resituées dans le contexte des systèmes d'élevage actuels. Au cœur des débats, la notion de douleur y est souvent mal définie. L'expertise commandée à l'Inra avait pour but de rapporter cette controverse de société à l'état des connaissances d'aujourd'hui sur la douleur des animaux d'élevage.

## La douleur animale, une approche pluridisciplinaire

**L'INTERROGATION SPÉCIFIQUE SUR LA DOULEUR** répond à un souci d'objectiver le phénomène et de le circonscrire à une composante psychobiologique identifiable et mesurable. Toutefois une telle approche se heurte à plusieurs difficultés. La première est le caractère encore peu développé des connaissances scientifiques sur la douleur dont la reconnaissance et la prise en charge par la médecine humaine — et *a fortiori* par la médecine vétérinaire — sont récentes. La seconde tient au fait que l'animal ne parle pas et ne peut donc ni signifier ni décrire sa douleur, cette douleur ne pouvant être appréciée que par l'observateur extérieur qu'est l'homme. De cela naît un troisième obstacle lié au débat de société sur la douleur des animaux, débat qui met en jeu des composantes culturelles, éthiques, religieuses qui vont en moduler ou en exacerber la perception.

Les questions posées s'attachent à toutes les phases de la vie de l'animal, de la naissance à l'abattage. Elles s'articulent autour de trois grands thèmes : d'abord quelle définition donner à la douleur animale ? Quel est son contenu par rapport à des notions voisines, telles que le stress ou la souffrance ? Peut-on affirmer que les animaux sont plus ou moins susceptibles de ressentir de la douleur en fonction de leur degré d'évolution phylogénétique ? Ensuite, comment apprécier cette douleur, sur quels critères, avec quels outils, et quelle fiabilité ? Enfin, comment traite-t-on la douleur aujourd'hui en élevage et quelles sont les limites à sa prise en compte ?

## L'ESCo, principes et méthodes

### **L'expertise en appui aux politiques publiques à l'Inra**

La mission d'expertise en appui aux politiques publiques de la recherche publique a été réaffirmée par la loi d'orientation de la recherche (2006). Fournir des arguments scientifiques à l'appui de positions politiques est désormais une nécessité dans les négociations internationales. Or les connaissances scientifiques sont de plus en plus nombreuses, et acquises dans des domaines très variés, difficilement accessibles en l'état aux décideurs. L'activité d'ESCo, développée depuis 2002 à l'Inra, se définit comme une activité d'analyse et d'assemblage de connaissances produites dans des champs très divers du savoir et pertinentes pour éclairer l'action publique.

### **Une charte pour l'expertise scientifique à l'Inra**

Cette activité est encadrée par une charte qui pose des principes d'exercice dont le respect garantit la robustesse des analyses produites. Cette charte énonce quatre principes : la compétence, la pluralité, l'impartialité et la transparence. La compétence se décline d'abord au niveau de l'institution Inra qui n'accepte de traiter des questions d'expertise que dans son domaine de compétences, validées par

un ancrage dans des programmes pluriannuels de recherches justifiant sa légitimité scientifique. Ce principe de compétences s'applique aux experts qui sont reconnus sur la base de leurs publications scientifiques, et également à la conduite des expertises dans le respect de la qualité du processus. La pluralité s'entend comme le traitement pluridisciplinaire des questions posées qui associe les sciences de la vie et les sciences humaines et sociales pour une mise en perspective des connaissances. La pluralité se manifeste également dans la diversité des origines institutionnelles des experts puisque l'Inra fait appel à des experts extérieurs pour compléter la gamme des compétences nécessaires. La pluralité des domaines de recherches et des points de vue disciplinaires vise à stimuler le débat et à favoriser l'expression de la controverse et de l'exercice critique. Le principe d'impartialité est mis en œuvre au travers d'une déclaration d'intérêts demandée à chaque expert, qui permet de faire état de ses liens éventuels avec des acteurs socio-économiques, ainsi que par la pluralité des angles de vue représentés. Le respect de la transparence, enfin, trouve sa traduction dans la production de documents d'analyse et de synthèse mis à disposition de tous.

### **Définition et fonctionnement de l'ESCO**

L'ESCO consiste à établir un état des lieux des connaissances scientifiques académiques dont sont extraits et assemblés les éléments pertinents pour répondre aux questions posées par les commanditaires. Les questions adressées à l'Inra sont énoncées dans un cahier des charges fixant les limites et le contenu de l'expertise, qui est le résultat d'itérations entre les commanditaires et le groupe d'experts. Un comité de suivi, réuni à l'initiative des commanditaires, sert d'interface entre les experts et les commanditaires et veille au bon déroulement des travaux. Les experts signent le rapport et sont responsables de leur contribution. L'Inra s'engage sur les conditions dans lesquelles se déroule le processus d'expertise : qualité du travail documentaire de mise à jour des sources bibliographiques, transparence des discussions entre les experts, animation du groupe de travail et rédaction des produits de communication de l'ESCO sous une forme qui concilie la rigueur scientifique et la lisibilité par un public large.



# 1 - La question de la douleur animale : les composantes du débat

**LA QUESTION DE LA DOULEUR ANIMALE** peut au premier abord apparaître comme une question technique qui relève en priorité de l'expertise des sciences de la nature et de la médecine vétérinaire. Or cette question soulève aujourd'hui un débat dans la société qui voit s'affronter des points de vue divers et souvent antagonistes. Ce chapitre a pour objectif de clarifier les termes de ce débat en le replaçant dans l'histoire de la représentation de la douleur animale par l'homme, et en montrant les étapes de construction de la problématique.

Si plusieurs disciplines s'intéressent à la question de la douleur animale dans le champ des sciences humaines et sociales, c'est parce qu'elle ne concerne pas seulement les animaux. Elle renvoie aussi aux relations que les animaux entretiennent avec les hommes, ceux-ci pouvant par leurs actions leur causer de la douleur, la soulager ou l'aggraver. Plus globalement, cette question apparaît liée à la notion de la responsabilité morale des hommes à l'égard des animaux.

Retracer l'histoire de la douleur animale dans les sociétés occidentales, principalement en France, revient à faire une histoire des sensibilités dont les évolutions mettent en lumière une intolérance croissante à sa propre douleur et à la vision de celle des autres hommes, s'étendant progressivement à l'ensemble des êtres sensibles.

La bibliographie utilisée dans l'expertise a permis de distinguer trois séquences chronologiques. Une première sur les relations entre l'homme et l'animal dans les sociétés traditionnelles, et l'émergence progressive d'une reconnaissance de la sensibilité animale ; une seconde sur la montée en puissance des interrogations sur les conséquences de la reconnaissance de cette sensibilité aux <sup>xix</sup><sup>e</sup> et <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècles ; la troisième période qui coïncide avec les trente dernières années est caractérisée par l'inscription de la douleur animale dans le débat public.

## La place de l'animal dans les sociétés traditionnelles

### I Hommes et animaux, des « communautés hybrides »

Depuis le Néolithique, on a toujours observé la présence d'animaux dans les communautés humaines. Des rapports de sociabilité se sont établis entre les hommes et les animaux. Les anthropologues ont mis en lumière la grande diversité des formes de ce lien, allant de la protection des troupeaux contre les animaux sauvages, à la chasse et la pêche, au compagnonnage de travail, à la compagnie d'agrément, et à l'élevage pour la production. Ces situations qui peuvent être à l'origine de douleur ou de bien-être pour les uns et pour les autres, montrent que les animaux y sont traités comme des composantes d'une « sociabilité hybride » et qu'ils appartiennent pleinement aux communautés humaines. Les différences entre animaux — différences physiques, comportementales, relationnelles — sont immédiatement graduées en référence à leurs fonctions et à leurs statuts dans cette communauté hybride.

L'analyse anthropologique décrit la manière dont une « pensée sauvage », pour reprendre les termes de Levi-Strauss, déchiffre les relations entre l'homme et l'animal non pas à partir d'un savoir abstrait mais sur la base de l'expérience sensible. Dans l'imaginaire populaire, les animaux sont crédités de sentiments, d'intentions, de pensées, de vertus ou de vices. Ces représentations anthropomorphes sont pérennisées par le langage courant : le chien « veut » sortir, il « aime » son maître, l'abeille est « industrielle », le loup « cruel ». En retour, les humains sont — ou peuvent être — comparés aux animaux. L'anthropomorphisme se double en zoomorphisme et ensemble, comme en miroirs opposés, les deux faces de ce jeu d'analogies permettent de rendre compte à la fois des différences entre les hommes et les animaux, entre les hommes, et entre les animaux. Vivants comme nous, différents entre eux et différents de nous, offrant des possibilités variées d'interactions, pensables dans les termes où nous nous pensons : tels sont les animaux du point de vue humain. La communication qui s'établit entre eux est celle de vivant à vivant.

Quant aux animaux d'élevage, la relation qu'ils entretiennent avec les humains entre dans le cadre de la domestication, que les éthologues définissent comme l'état et le processus qui permettent à des populations d'animaux de croître et de se multiplier dans un milieu imposé par l'homme. L'intervention humaine sur les animaux d'élevage est essentielle pour expliquer le développement des races et leurs différenciations morphologiques, différenciation qui s'est faite sur des caractères d'utilité. Cette intervention recouvre une large série d'objectifs allant des préoccupations alimentaires ou vestimentaires à des considérations plus difficiles à objectiver comme la prise en compte des relations sociales ou la conformité à des représentations socioculturelles dépassant la communauté des éleveurs.

De fait, les espèces domestiquées ont presque toutes été des espèces sociables, avec ce que cela implique de hiérarchisation et de dominance à l'intérieur de leurs groupes

sociaux. La domestication ne fut d'ailleurs possible que parce que les hommes surent utiliser à leur profit les rapports de sociabilité existant chez certaines espèces animales. Les animaux domestiques ne sont plus seulement en relation entre eux, et avec leur milieu, mais ils entretiennent une relation avec les hommes qui les élèvent et qui prennent soin d'eux, relation à base d'échanges de biens, de services et d'affects. Sans échange verbal, il existe donc entre les hommes et les animaux domestiques une sorte de négociation, d'où se dégage par apprentissage mutuel — l'attitude de l'un s'adaptant aux attentes de l'autre — une forme d'arrangement, certains auteurs mettant en avant la notion de « contrat ».

Considérer les animaux comme des membres subsidiaires de la communauté humaine, c'est envisager une relation certes hiérarchique et inégalitaire, mais apte à caractériser chacun dans la fonction qu'il remplit. Cette longue cohabitation a produit des normes, variables selon les lieux et les époques, mais qui ont permis, dans chaque contexte particulier, de qualifier ce qu'était une « bonne » vache, un « bon » attelage, et un « bon » chien aussi bien qu'un « bon » éleveur, un « bon » charretier, un « bon » berger.

L'élevage traditionnel ne traitait pas les animaux comme des personnes : on les mettait à mort, soit pour s'en nourrir, soit parce qu'ils n'étaient plus aptes à servir. Mais, pour autant, même s'ils étaient battus, on ne les considérait pas non plus comme des êtres abstraits et l'intérêt pour leur santé et leur bien-être était manifeste.

## ■ L'animal dans la tradition philosophique classique

La référence la plus courante est la théorie de Descartes qui, en établissant des analogies entre le fonctionnement des animaux et celui des automates, pose une distance infranchissable entre l'homme et l'animal. Seul l'homme disposerait d'une âme immortelle. Les animaux ne seraient que de simples machines dénuées de toute sensibilité, considérés donc comme des choses offertes à la manipulation et à la maîtrise. Cette interprétation, largement hypothétique chez le philosophe, prendra par la suite le statut d'un dogme.

Cette théorie ne doit cependant pas occulter une tradition pérenne, issue de l'Antiquité, de Plutarque et Lucrèce, et plus tard avec Montaigne, Rousseau et Adam Smith, qui invite à considérer que les hommes ont un devoir d'humanité à l'égard du monde vivant, qu'il s'agisse des animaux ou même des plantes. La capacité à ressentir (et exprimer) des états mentaux, comme la douleur (ou la souffrance) et le plaisir, est commune aux hommes et aux animaux. Il faut donc traiter l'animal et le respecter comme un être sensible.

Une part de la pensée chrétienne considère que l'homme s'est vu confier par Dieu la nature pour en user sagement. Gérant de la nature, il en est le garant et doit rendre compte à Dieu de ce qu'il fait aux créatures qui l'entourent.

Au cours du xviii<sup>e</sup> siècle, la critique philosophique, stimulée par les découvertes scientifiques, en particulier les progrès de l'anatomie comparée qui fait ressortir la proximité

de l'homme et de l'animal, renverse les implications de la théorie cartésienne. Comme le soulignait Descartes si l'animal est considéré comme une machine, le corps humain, parce qu'il est un corps animal, doit l'être tout autant. Dans le même temps, la séparation tranchée entre instinct et raison est interrogée, et la sensibilité, commune aux hommes et aux animaux est mise en avant.

C'est au cours de ce siècle, en Angleterre et plus tard en France, que se manifeste une sensibilité nouvelle qui revendique un contrôle social des débordements affectifs, et particulièrement des pulsions violentes. Cette sensibilité conduit les gens de la bonne société à condamner la cruauté envers les animaux. D'un point de vue politique, elle anime autant des conservateurs, soucieux d'ordre moral, que des républicains, liant émancipation démocratique et protection des animaux.

## La construction moderne de la question de la douleur animale

### I Douleur humaine, douleur animale, une histoire en miroir

#### Reconnaissance et prise en compte de la douleur chez l'homme

La montée en puissance d'une préoccupation de la douleur animale est intimement liée au développement de la sensibilité des hommes à leur propre douleur.

Jusqu'au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, la douleur humaine est souvent considérée avec une certaine indifférence, notamment par le milieu médical. Dans des sociétés profondément christianisées, la douleur — celle du Christ rédempteur, du martyr comme du condamné — est valorisée positivement. Elle reste également longtemps un moyen exemplaire de punition comme les sévices corporels à l'école et de valorisation de la masculinité, notamment à l'armée. L'importante tradition médicale de l'enseignement de la clinique en France la considère davantage comme un moyen de guider le diagnostic de la maladie que comme un mal à guérir. Le vitalisme alors en plein essor en fait une réaction de la force vitale, une étape de la guérison qu'il ne faut donc pas entraver.

Néanmoins, le XIX<sup>e</sup> siècle semble marquer un tournant. Les progrès de la connaissance physiologique de la douleur, parallèle à celle du cerveau et du système nerveux, permettent un usage croissant des antalgiques et des analgésiques, notamment pour l'anesthésie en chirurgie. On voit se répandre l'utilisation de l'éther, du chloroforme et de l'aspirine. Toutefois la prise en charge systématique de la douleur chez l'homme est beaucoup plus récente, en particulier chez les très jeunes enfants. Cette évolution répond à une intolérance croissante de la population à la souffrance des corps. Dans un contexte de valorisation de l'individu et de l'intimité corporelle, la demande sociale pour un traitement toujours plus efficace contre la douleur s'accroît.

## Prise en compte marginale de la douleur par la médecine vétérinaire

La question de la douleur intéresse encore plus tardivement les vétérinaires. Ce n'est que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, que les progrès de la médecine physiologique ont permis – paradoxalement grâce à l'expérimentation animale – une meilleure connaissance comparée du système nerveux et donc une compréhension plus approfondie de la douleur animale. Son traitement jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle reste cependant très marginal et ne concerne vraiment que les équidés, les bovins et les chiens. Les véritables pratiques anesthésiques sont rares. Les instruments classiques, comme le tord-nez, les morailles, le garrot et l'alcool (notamment pour les bovins), restent longtemps en usage. Le but n'était pas d'éviter à l'animal la souffrance liée à l'opération mais plutôt de permettre un meilleur assujettissement de l'animal pour le confort du chirurgien et de ses aides.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la douleur reste essentiellement définie comme un phénomène physiologique. Son traitement vétérinaire est avant tout justifié par des raisons économiques et pratiques. La douleur d'un animal nuit à sa productivité et peut provoquer une agitation et une agressivité dangereuses pour l'entourage.

## La mise en place des premiers abattoirs

La question de l'abattage n'est pas récente comme pourraient le laisser penser les débats actuels. Les historiens rapportent qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle la société bourgeoise se plaint de l'exhibition des cadavres d'animaux et de la visibilité publique de l'abattage. L'abattage va alors être progressivement confiné dans des abattoirs municipaux localisés dans les faubourgs, facilitant une surveillance accrue des autorités vétérinaires et le respect de l'hygiène publique.

La question de la douleur des animaux acquiert une dimension nouvelle avec l'apparition de la production industrielle des viandes et la création des premiers abattoirs à Cincinnati, puis à Chicago, au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans un vide réglementaire total, tant en matière d'hygiène que de sécurité et de manutention des animaux. La littérature américaine des années 1900 s'est emparée du thème pour dénoncer cette industrialisation de l'abattage, aussi nuisible aux animaux qu'à la qualité des produits.

L'usage ordinaire était de saigner les animaux destinés à l'alimentation humaine sans les étourdir préalablement. Seuls les bovins et équidés adultes étaient assommés avant d'être égorgés, ceci pour des raisons de sécurité du travail plus que par compassion envers les animaux. Les vétérinaires ont été les premiers à insister sur la nécessité de soulager la douleur des animaux. L'utilisation de l'insensibilisation des animaux de boucherie par le pistolet à tige percutante avant l'égorgeage progresse dans l'entre-deux-guerres. Cette pratique est officiellement rendue obligatoire à Paris en 1942 avant d'être étendue à tout le territoire national dans les années cinquante.

## De la reconnaissance de devoirs à l'égard des animaux à l'idée de droits des animaux

La reconnaissance de la sensibilité animale met en avant la responsabilité morale de l'homme, dans la mesure où il est susceptible d'infliger de la douleur à l'être sensible qu'est l'animal. Dans la déontologie kantienne, les animaux ne sont pas des êtres dotés de raison. Ils ne peuvent pas faire partie de la communauté morale. Seuls des êtres capables de se considérer comme des « fins en soi » et de reconnaître à leurs semblables la même qualité peuvent avoir une « valeur intrinsèque », qualité qui leur accorde des droits et impose de respecter leur vie, leur intégrité physique et morale et leur liberté. Les animaux qui, en outre, ne sont pas plus capables de revendiquer leurs droits que d'exercer des devoirs, n'ont qu'une « valeur instrumentale ». Ils ne sauraient donc avoir de droits. Mais, comme il s'agit d'êtres sensibles, nous avons le devoir — envers nous-mêmes — de ne pas faire preuve de cruauté à leur égard en les faisant souffrir inutilement.

Cette prise en compte de la sensibilité est en revanche directe dans les courants contemporains d'éthique animale qui s'opposent au kantisme et qui renvoient à une tendance générale à juger intolérable la douleur. Les associations qui militent pour la cause des animaux se reconnaissent explicitement ou non dans cette inspiration. Pour ce courant, l'idée, encore très anthropocentrée, de devoirs humains à l'égard des animaux a progressivement cédé la place à celle de droits, ou du moins d'intérêts propres, des animaux. Cette évolution s'exprime à travers des courants philosophiques différenciés qui seront décrits ultérieurement.

## Le droit appliqué aux animaux : du souci de l'ordre public à la protection animale

L'examen des sources historiques montre que l'encadrement juridique des traitements infligés aux animaux apparaît au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, avec la mise en place des premières législations et la multiplication des associations de protection des animaux. À cette époque, l'encadrement législatif des traitements infligés aux animaux répond davantage à un souci de moralisation publique, inspirée par une sensibilité accrue à la violence humaine, qu'à une préoccupation de protection des animaux. La loi Grammont, qui pénalise à partir de 1850 les mauvais traitements infligés aux animaux en public, est surtout révélatrice de l'attention des élites et des Pouvoirs publics à la violence populaire et à la crainte de sa contagion sociale. C'est en effet l'encouragement à la violence qui est ici sanctionné. La mort des animaux induite ou voulue par l'homme reste nécessaire et acceptée. Ce qui caractérise la sensibilité à leur souffrance, c'est avant tout le refus de la visibilité et du plaisir que peuvent en ressentir leurs auteurs. C'est pourquoi, la Société protectrice des animaux (SPA) et d'autres associations de protection ne cherchent pas à lutter contre le transport des animaux destinés à la boucherie mais à mieux encadrer ces pratiques. La loi Grammont restera en vigueur pendant plus d'un siècle.

Dans les années 1880 émerge un nouveau courant de protection des animaux doté d'une idéologie beaucoup plus zoocentrée qui refuse la souffrance et la mort des animaux pour

les besoins humains. Il s'illustre avec l'émergence du mouvement anti-vivisectionniste. L'animal y est défini comme un être sensible dont la souffrance ne peut être ni tolérée ni justifiée. L'idée d'établir les droits des animaux à l'image des droits de l'homme commence alors à se répandre. Ce courant tend à s'imposer depuis le milieu du <sup>xx</sup>e siècle au sein des milieux protecteurs et contribue à l'évolution d'un discours où l'argument du bien-être de l'animal l'emporte peu à peu sur la justification morale et l'hygiène publique.

## La question de la douleur animale dans le débat actuel

### ■ Des évolutions de société majeures pour la relation homme-animal

Les relations homme-animal ont subi depuis la fin de la seconde guerre mondiale des évolutions majeures liées aux grands projets de développement qui ont marqué l'après-guerre. Le plan Monnet de 1946 a fixé à l'agriculture un objectif de souveraineté alimentaire du pays, avec un modèle de production issu de l'industrie. Apparaissent ainsi de nouvelles formes d'élevage, organisées sur le modèle industriel dominant, capables d'assurer un approvisionnement régulier en viande, lait et œufs pour un marché urbain en expansion. Par ailleurs, la forte urbanisation qui caractérise cette période a pour conséquence d'éloigner les citadins des réalités rurales, l'engouement pour les animaux de compagnie émergeant à cette période pouvant se comprendre comme une forme de compensation.

Ces évolutions combinées aux exigences d'une sensibilité nouvelle sont interprétées comme un élément moteur dans la revendication du refus de la douleur animale. C'est dans ce contexte de rejet des douleurs et souffrances évitables et, avec la condamnation des pratiques qui les causeraient, que sont apparues, il y a une trentaine d'années, les revendications éthiques et juridiques concernant le traitement des animaux.

### Le système d'élevage intensif

Les zootechniciens font remonter au <sup>xx</sup>e siècle les premiers systèmes de production animale performants en termes de rendement et de productivité du travail. La France a pu ainsi faire face à une augmentation importante de la consommation de produits animaux et devenir même exportatrice. Conjointement, l'évolution des prix a permis de diminuer la part de l'alimentation dans le budget des ménages. La part de la consommation totale de viande en France dans le budget alimentaire est restée stable autour de 31 % entre 1965 et 1980, puis a diminué et atteint 26 % en 2006. Si les autres viandes restent au même niveau de consommation, l'Insee enregistre une baisse régulière pour le bœuf, de près de 30 % sur quarante ans.

L'histoire récente des productions animales montre que la recherche agronomique a contribué depuis les années 1960 à façonner l'animal placé au centre de ce système performant. En laboratoire, les zootechniciens ont « démonté » la machine animale et décrit les

dispositifs de contrôle du métabolisme, de la croissance, de la production et de la reproduction. De la microbiologie du rumen à l'endocrinologie, en passant par la nutrition, la physiologie de la reproduction et l'embryologie, tout un éventail de disciplines scientifiques a été mobilisé pour affiner l'adéquation entre les caractéristiques physiologiques des organismes et les performances que l'on attend d'animaux sélectionnés — grâce à la génétique — en fonction des objectifs de production et des conditions d'élevage.

Les animaux d'élevage sont devenus, en théorie sinon dans les faits, des « machines animales » à haut rendement, comme en témoigne la substitution du terme « élevage » par la notion de « productions animales ». L'organisation du travail a progressivement été rationalisée (alimentation des animaux, logement, hygiène, reproduction,...). Un tel processus est souvent assimilé à une industrialisation.

Les systèmes de production animale qui en sont issus ont été conçus selon les méthodes d'organisation et de standardisation du travail de l'industrie. Ces systèmes sont de fait très dépendants des industries de fabrication d'aliments du bétail et des industries pharmaceutiques et agroalimentaires (en particulier des abattoirs). On trouve les formes les plus achevées de cette organisation en production de porcs, de volailles et de veaux. Ces systèmes de production coexistent avec des systèmes d'élevage plus proches de ceux que l'on qualifie de traditionnels ou avec des élevages biologiques ou des élevages extensifs contemporains.

Les pratiques d'élevage se sont trouvées peu à peu confrontées à la question des conditions de vie des animaux qui sont apparues de plus en plus contraignantes pour les animaux et pour les travailleurs.

La critique sociale des formes industrielles de l'élevage contemporain a été relayée par une communauté scientifique, structurée sous l'étiquette de l'*Animal Welfare*. Bien mieux établie dans les pays d'Europe du Nord qu'elle ne l'est en France, cette communauté scientifique associe des éthologistes, des spécialistes de l'univers émotionnel et des aptitudes cognitives des animaux, des neurophysiologistes, mais aussi des philosophes, des théologiens et des spécialistes d'éthique animale. C'est elle qui a formulé les contestations des défenseurs de la cause animale en termes de « bien-être ». Elle est parvenue à faire valoir son expertise, tant pour évaluer la réaction des animaux aux contraintes de l'élevage, que pour contribuer à définir des normes de production. Elle se trouve à l'origine de recommandations, par espèce et par mode de production, qui sont prises en compte dans les réglementations nationales et européennes. Les recherches inspirées par cette mouvance ont permis d'apporter des améliorations aux conditions de vie des animaux dans les élevages intensifs et d'intégrer des critères de robustesse et de bien-être dans certains programmes de sélection.

### L'abattage rituel

Les abattages rituels par saignée sans étourdissement, conformes aux règles religieuses du judaïsme et de l'islam, restent autorisés en France par dérogation, au nom de la liberté de culte. Le judaïsme et l'islam ont en commun de n'autoriser la mise à mort que d'animaux